

velle, auprès de S. S., afin de la supplier d'accorder, en la forme que le duc demandait, le bref pour la réconciliation de ceux qui avaient commis en Flandre le crime d'hérésie. S. S. fit quelque difficulté de donner la commission à l'archevêque de Cambrai seul; mais enfin elle y consentit.

Liasse 561.

898. *Lettre du cardinal de Granvelle à M^e Jacques Noël, architecte du Roi, écrite de Rome, le 13 août 1569.* Noël s'était plaint à lui du peu d'économie et d'ordre que l'on apportait dans les dépenses de construction des nouvelles forteresses. Il lui conseille « d'en parler toujours sobrement et modérément, » de s'accommoder au temps, de faire ce dont on le charge, d'entretenir ceux qui le favorisent : « car, lui dit-il, ce que vous parlerez contre les ouvrages des » autres, ne servira de rien que pour vous faire odieux (1). » (Franç.)

Secrétaireries provinciales, registre n^o 2532, fol. 216.

899. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite d'Anvers, le 7 septembre 1569.* Il reçut dernièrement un bref du pape, contenant l'intention expresse de S. S. que les bulles de Paul IV et Pie IV, tant en ce qui concernait l'érection des évêchés que l'incorporation des abbayes, fussent mises à exécution. Comme, en ce moment, il traitait avec les états touchant les 10^e et 20^e deniers, il jugea à propos de dissimuler et de temporiser jusqu'à ce que cette importante affaire fût terminée. — Au même instant où le consentement des états fut obtenu, il fit expédier les lettres de placet des bulles, et les dépêches nécessaires pour leur exécution. — Le vicaire général de l'archevêché de Malines, Morillon, se rendit immédiatement à Afflighem, et, le jour suivant, assisté du conseiller de Brabant Asseliers, il se mit en possession de l'abbaye, au nom du cardinal de Granvelle. — Les 29, 30 et 31 août, l'évêque de Bois-le-Duc, assisté d'un autre conseiller de Brabant, M^e Nicolas Oudart, procéda de même en l'abbaye de Tongerlo. — En vertu des pouvoirs que le Roi lui a donnés, le duc a nommé au siège d'Anvers l'évêque de Bois-le-Duc Sonnius, et au siège de Bois-le-Duc L. Metzius, licencié en théologie et curé de Sainte-Gudule. (Trad. du franç.)

Liasse 541.

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n^o CCXXXIV.

900. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite d'Anvers, le 12 septembre 1569.* La grâce de S. S. pour le pardon général est arrivée depuis quelque temps, en la forme qu'il l'envoya demander pour l'évêque de Cambrai. — Il n'est pas douteux que le 10^e denier ne cause un grand tort au commerce des Pays-Bas; mais il a été nécessaire de le demander et de l'obtenir (1).

Liasse 541.

901. *Lettre du cardinal de Granvelle à M. de Tisnacq, président d'État et garde des sceaux du Roi, écrite de Rome, le 22 septembre 1569.* Comme le lui écrit Tisnacq, tout est paisible aux Pays-Bas; les levées du comte palatin Casimir en faveur des rebelles, dont on avait tant parlé, ne se réalisent point, et il est même survenu quelque difficulté dans le mariage de ce prince avec la fille de l'Électeur de Saxe : d'ailleurs le duc d'Albe ne s'endort pas, et il est en mesure contre tout ce qui pourrait survenir. — Il croit, comme Tisnacq, que la difficulté dans l'affaire du 10^e et du 20^e denier sera lorsqu'on en viendra à l'exécution; « et craints fort, dit-il, que, si l'on n'y procède en grand respect » et modération, que le descontentement ne cause, avec le temps, altération : » car l'on ne peut à ceulx de par delà persuader aultre chose, sinon que ce » sera les priver du commerce. » Il espère toutefois de la sagesse et de la prudence du duc qu'il ne fera rien d'avec fondement, « combien que luy et aul- » cuns aultres qu'escrivent par delà (2) se forcomptent, s'ilz pensent, comme » leurs lettres contiennent, que cest accord se face si volontairement que s'ilz » donnoient à S. M. mille escus, et dadvantaige, que chascun y soit content. » — Le duc d'Albe ayant écrit pour obtenir un bref du pape qui autorisât M. de Cambrai à absoudre ceux qui étaient tombés en erreur, il lui a été envoyé au bout de cinq jours. — Granvelle croit que l'on voudra insérer dans le pardon général les mêmes restrictions qu'il y a treize ou quatorze mois; mais, à son avis, « il y a différence d'un temps à aultre. » — Le duc était résolu, aussitôt que les états de Brabant auraient donné leur accord de l'aide du 10^e et du 20^e denier en la forme qu'il demandait, à faire mettre en exécution les bulles d'union des trois abbayes (3) aux trois évêchés de Brabant. — Au der-

(1) *Pero ha convenido pedirla (la decima) y salir con ella.*

(2) En Espagne.

(3) Les abbayes d'Afflighem, de Saint-Bernard et de Tongerlo. Voy. le tom. I^{er}, p. ciii et suiv.

nier consistoire, le pape a conféré l'église de Bruges à Druitius, et celle de Leeuwarden à Curtius Petri, curé de Saint-Pierre à Louvain. Les nominations pour Anvers, Deventer, Harlem, ne sont pas encore venues, non plus que celles du doyen de Sainte-Gudule et de la nouvelle dame (abbesse) de Nivelles. — Le cardinal ne voit aucune apparence à ce qu'on a dit à Tisnacq, que le duc d'Albe serait le conducteur de la nouvelle Reine, et que lui, Tisnacq, partirait pour les Pays-Bas avec le successeur du duc : « car je tiens pour certain, dit-il, qu'il » faudra que ledit seigneur duc ayt patience d'y demeurer quelque temps : car, » au chemin que l'on a prins, je ne voy qui pourroit estre à propos pour continuer la besongne, aultre que luy, ayant l'auctorité et y estant crainct, » et si, comme je l'espère, y sera aymé, se donnant le pardon général, et » usant, comme je tiens il fera, de douceur cy-après; ny ne pense que l'on » trouvera personne sur qui S. M. se puisse plus reposer pour la deffence du » pays contre les voysins, si quelcung y vouldroit attenter. » — Granvelle se plaint de ne pas recevoir la mercède et pension qu'il attendait du Roi. — Il parle longuement des affaires de France. — Il regrette que l'affaire des Morisques de Grenade dure si longtemps : ce qui n'est à propos pour la réputation du Roi, et coûte beaucoup d'argent et de gens. — Il se réjouit que les guerres du Turc l'empêchent en ce moment de troubler l'Espagne. — M. Hopperus lui a envoyé le consentement du Roi au traité fait entre l'évêque de Gand et le président (Viglius) touchant la prévôté et les autres dignités de son église (1). (Franc.)

Secrétaireries provinciales. registre n° 2352, fol. 225.

902. *Lettre du cardinal de Granvelle à M. Hopperus, conseiller d'État et garde des sceaux du Roi, écrite de Rome, le 22 septembre 1569.* Il répond à deux lettres d'Hopperus des 1^{er} et 22 août. — Il espère que le pardon général ne se différera pas davantage. — Ceux qui conseillent au Roi d'y apporter des restrictions se *forcomptent* : les choses ne sont plus dans l'état où elles étaient il y a treize ou quatorze mois. — Comme le cardinal l'a dit souvent, « le duc » d'Albe est crainct, pour l'exécution que l'on a fait; et, par le pardon et aultres » termes de douceur qu'il tiendra, sera aymé : » aussi croit-il que, pendant quelques années encore, le gouvernement ne pourrait être en meilleures mains, « et

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCXXXV.

» signamment estant seigneur prudent, modéré et de si grande expérience. » — Il approuve le plan proposé par le duc de Feria et par Hopperus pour accommoder le président Viglius, et afin que M. de Tisnacq se rende dans un bref délai aux Pays-Bas. — Il recommande la requête de M. de Chantonay, pour obtenir les biens confisqués de Brederode, au cas que l'on s'occupe de répartir les confiscations. — Il trouve très-bien le projet d'Hopperus de faire aux Pays-Bas une institution de la doctrine chrétienne, comme en Espagne, et que les enfants soient obligés de l'apprendre. — Il rappelle, à cette occasion, qu'il y a plus de vingt-sept ans que M. de Granvelle, son père, proposait aux évêques d'Allemagne d'entretenir des écoliers dans les universités catholiques, afin d'avoir plus tard le moyen de soutenir la religion catholique contre les erreurs, et que, lui-même, il n'a cessé depuis de solliciter dans le même but : mais M. d'Augsbourg est le seul qui ait pris les mesures convenables. — « Et véritablement, » dit-il à ce sujet, la liberté en laquelle l'on a nourry la jeunesse depuis vingt et » trente ans en çà, sans obéissance et sans respect, et avec une licence si effré- » née, a causé les rébellions et désobéissances que nous avons veu à la répu- » blique, et est la mauvaise institution des escholes bonne partie du dommaige » que nous voyons en la religion ; et je pense que vous vous soubvenez que j'ay » quelquefois proposé au conseil d'Etat que l'on fit deffense d'envoyer la jeu- » nesse en Allemaigne et en France (1), et avec quelle véhémence aulcungs » seigneurs s'opposoient à ce que j'en mectois en avant, disantz que c'estoit » contre la liberté du pays ; mais j'entendois fort bien que c'estoit contre l'auc- » torité que eulx prétendoient par le moyen de favoriser ceste liberté popu- » laire. » — Les affaires de France sont mal conduites, à l'accoutumée ; on y emploie des hérétiques notoires et des gens plus affectionnés aux rebelles qu'au Roi. — Le cardinal voit avec peine la rébellion des Morisques durer aussi long-

(1) Ce que Granvelle avait proposé fut mis à exécution par le duc d'Albe. Un édit du 4 mars 1569 (1570, n. st.) défendit, sous peine de confiscation de biens et de bannissement perpétuel, à tous les sujets du Roi, d'aller étudier dans les universités ou écoles étrangères, en enjoignant à ceux qui s'y trouvaient de revenir aux Pays-Bas. (Collection imprimée in-4°, aux Archives du Royaume.)

Sous le règne de Marie-Thérèse, la même défense fut portée ; mais les contrevenants perdaient seulement le droit d'être appelés à remplir des charges, offices et bénéfices dans les Pays-Bas.

Elle fut renouvelée sous Guillaume 1^{er}.

temps : la réputation du Roi en souffre. — Il a reçu le consentement de S. M. pour la confirmation de ce que M. de Gand a traité avec le président Viglius, pour retenir la dignité de prévôt et autres en son église; il croit que l'affaire pourra être bientôt expédiée (1). (*Franc.*)

Secrétaireries provinciales, registre n° 2552, fol. 221 v°.

903. *Lettre du cardinal de Granvelle à M. de Grobbendoncq, trésorier général des finances du Roi, écrite de Rome, le 24 septembre 1569.* Il a vu ce que Grobbendoncq lui a écrit, le 15 août, sur le fait des aides demandées aux états (2). — « Sur ma foy, dit-il au trésorier général, il me griefveroit que l'on » ne prînt grand regard aux remonstrances, et que à l'exécution l'on procédast » de sorte que le commerce vint à souffrir, puisque icelluy est la seule nour- » rice des pays d'embas; et, à ce que j'ay peu comprendre des lettres de M. le » duc, avec l'affection que je sçay il porte au pays, si queleungs ne le forcomp- » tent, luy donnant à entendre que, quoy que l'on die, le tout se puisse exécuter » sans dommaige du pays, je m'asseure qu'il aura regard ausdictes remonstran- » ces et aux opinions que sur icelles l'on dira au conseil. Je suis bien assureé » que, si j'y estoye, j'en diroye franchement ce que j'en entends, comme vous » sçavez que j'ay accoustumé de faire, sans tenir respect à aultre chose que » au service du maistre et bien du pays. » — Il n'est pas étonné que la reine d'Angleterre se soit montrée plus froide depuis quelque temps : lorsqu'elle se disait disposée à traiter, c'était quand les armes du roi de France prospéraient, à l'aide des secours de Rome et d'Espagne, et que l'amiral était empêché: mais, ce dernier étant devenu maître de la campagne, elle en a conçu des espérances qui la rendent plus difficile. Elle s'adoucira de nouveau, si les affaires du roi très-chrétien s'améliorent. — Observation sur le plus ou moins d'utilité de la factorerie d'Anvers. — Les nouvelles d'Espagne font espérer la prochaine célébration du mariage du Roi, et un meilleur succès de la guerre contre les Morisques (3). (*Franc.*)

Secrétaireries provinciales, registre n° 2552, fol. 226 v°.

904. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 25 septembre*

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCXXXVI.

(2) Le 10° et le 20° denier.

(3) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCXXXVII.

1569. Il n'est pas d'avis que la réponse du Roi à l'archiduc soit communiquée par l'Empereur aux Électeurs : il croit que la démonstration qu'a faite S. M. I. est due à l'instigation de ceux qui la gouvernent, et que jamais aucun des princes de l'Empire ne lui en parla. — Il est résolu à envoyer de nouveau Fiesco (1) en Angleterre, afin qu'il tâche, le plus secrètement possible, de gagner le comte de Leicester et le secrétaire Cecyll. — Les affaires de Montigny sont dans un tel état, que les biens de ce seigneur ne suffiront pas à payer ses créanciers.

Liasse 541.

905. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite d'Aranjuez, le 26 septembre 1569.* Il ne doit permettre en aucune manière que la mère de don Juan d'Autriche vienne en Espagne. Le Roi désire avoir son avis sur ce qu'il conviendrait de faire pour elle.

Liasse 542.

906. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 18 octobre 1569.* La satisfaction qu'il a de la personne, des connaissances et des bonnes qualités du licencié Hieronimo de Roda, auditeur en sa royale audience et chancellerie de Valladolid, l'a déterminé à l'envoyer aux Pays-Bas, pour y être employé aux affaires que le duc jugera à propos de lui confier, avec un salaire de 2,000 écus par an. — Il désire que le duc l'honore et le favorise.

Liasse 542.

907. *Lettre du cardinal de Granvelle à M. de Grobbendoncq, trésorier général des finances du Roi, écrite de Rome, le 29 octobre 1569.* Il est très-aise que le duc d'Albe ait renoncé à l'exécution du 10^e et du 20^e denier : il estime d'ailleurs, comme Grobbendoncq, que la demande à faire aux états, au lieu de ces impôts, devra être modérée, afin qu'ils l'accordent de bon gré. « M. le » duc, dit-il à ce sujet, est seigneur tel que je ne pense pas que, où que » ce soit, S. M. en ayt un aultre plus accomply, ny sur qui elle se puisse plus » arrester pour choses grandes; mais, comme il est saige et veult besongner » seurement, il couste : mais, du moins, l'on voyt que ce qu'il employe est pour » le service, et non pour tirer à soy, estant en ce le plus net et loyal ministre

(1) Voy. ci-dessus, p. 94.

» que S. M. pourroit avoir. » — Il voudrait toutefois que le duc s'appliquât davantage à réduire les dépenses, pour que le pays pût les supporter, car il doute que le Roi veuille y fournir au moyen des revenus de ses autres États. — Il fait tout ce qu'il peut, par ses lettres, afin que l'on ait égard à la loyauté de la plupart des sujets des Pays-Bas, et qu'on les gouverne doucement (1).

Secrétaireries provinciales, registre n° 2532, fol. 251 v°.

908. *Lettre du duc d'Albe au secrétaire Çayas, écrite de Bruxelles, le 31 octobre 1569.* Il se plaint de ne recevoir pas de réponse du Roi à cent mille choses sur lesquelles il lui a écrit, et principalement sur les mercèdes à faire à ceux qui ont bien servi S. M. — « Si S. M. daignait me retirer d'ici, je le tien-
» drais pour une faveur égale à celle qu'elle me ferait en me donnant la vie, car
» celle-ci durera peu en ce pays. Si encore, en la perdant, je lui étais utile, je
» jure, par la vie de la duchesse, que je ne dirais mot. Mais il faudra toujours
» qu'on me remplace, et, depuis un an qu'on m'en donne l'espoir, j'en vois l'ap-
» parence aujourd'hui moins que le premier jour. Rendez-moi le service de
» solliciter cette affaire avec zèle, car il n'en est aucune qui m'importe au-
» tant (2). »

Liasse 541.

909. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 31 octobre 1569.* Il a réuni, à Bruxelles, plusieurs d'entre les plus savants théologiens de Louvain, avec le président Viglius, fray Alonso de Contreras, le docteur Arias Montano et le doyen de Sainte-Gudule, afin de dresser un catalogue des livres défendus et de ceux qui peuvent se corriger, conformément au concile de Trente. Tous les évêques et d'autres personnes instruites avaient envoyé leurs listes, qui ont été examinées par ladite assemblée. — De l'avis de tous, il a été jugé nécessaire que le nombre des imprimeurs soit réduit; que leur résidence soit fixée en des lieux principaux et connus, tels qu'Anvers, Louvain, Douai et

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCXXXVIII.

(2) *Si S. M. fuese servido sacarme de aquí, tenrélo yo por tan gran-merced' como si me diése la vida, porque en efeto ella a de durar poco en estos payeses; y si con perdella, se le hiziese servicio, por vida de la duquesa, que no hablase palabra en ello: pero de la mesma manera, a de buscar persona, y á cavo de un año que ha que se me dan estas esperanças, veo menos aparencia oy que el primer día. Vm. me la haga de solicitar muy de veras este negocio, pues no tengo ninguno que mas me ymporta.*

quelque autre ville (1), et que dans ces endroits il y ait certaines imprimeries publiques, et ayant des marques distinctes, dont les maîtres soient agréés par les évêques pour ce qui touche la religion et les mœurs, et, quant à l'aptitude en leur art, par un prototypographe que le Roi nommera. Le duc désigne pour ces dernières fonctions l'imprimeur Plantin. Celui-ci examinera aussi les ouvriers, avant qu'ils puissent être employés par les maîtres.

Liasse 541.

910. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 31 octobre 1569.* Vu les remontrances que les villes lui ont faites contre l'imposition du 10^e denier, il a résolu de mettre en abonnement (2), pour six années, ce nouvel impôt. Il enverra au Roi un exposé des motifs qui l'ont dirigé. — Chiapin Vitelli (3) est arrivé en Angleterre, non sans que le gouverneur de Douvres ait fait d'abord difficulté de lui ouvrir le passage. — Thomas Fiesco a appris d'un Génois, nommé Benedetto Spinola, par l'intermédiaire duquel il travaille à gagner Leicester et Cecyll, que ceux-ci avaient facilité l'admission de Chiapin, et que, moyennant quelque présent, ils favoriseraient sa négociation. Le duc a chargé Fiesco de les satisfaire.

Liasse 541.

911. *Lettre du secrétaire Albornoz au secrétaire Çayas, écrite de Bruxelles, le 17 novembre 1569.* Le duc éprouve une peine extrême du délai qu'on met à lui envoyer un successeur. Albornoz craint qu'il ne s'en aille sans le congé du Roi.

Liasse 541.

912. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 17 novembre 1569.* Il ne manque pas d'hommes qui voudraient épouser la mère de don Juan d'Autriche, et il ne sait si elle-même n'a pas la volonté de se remarier, parce

(1) *Alguna otra villa.*

(2) *Poner en encabezamiento.*

(3) Chiapin Vitelli, marquis de Cetona, avait été envoyé en Angleterre par le duc d'Albe, par suite des ordres du Roi contenus dans sa dépêche du 15 mai 1569 (voy. ci-dessus, n° 873). Il arriva à Douvres le 15 octobre. Le 22, il eut audience de la reine Élisabeth. Les instructions de Chiapin Vitelli, en date du 30 septembre 1569, et sa correspondance avec le duc d'Albe, sont aux Archives du Royaume, papiers d'État, registres intitulés *Négociations d'Angleterre*, t. I et III.

qu'il lui semble qu'elle est encore assez jeune pour cela. Mais le duc lui a fait dire qu'elle ne doit aucunement y songer.

Liasse 541.

913. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 18 novembre 1569.* Michel de Coxie, son peintre, qui remettra cette lettre au duc, lui a envoyé, ces jours passés, un tableau de la Descente de croix, et un autre représentant sainte Cécile : il en a été satisfait. Il charge donc le duc de faire compter à Coxie 220 écus de 40 placas.

Liasse 544.

914. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 18 novembre 1569.* Il lui envoie quatre projets différents de pardon général. Hopperus, qui ignore ce qui s'est passé au conseil, a fait des observations sur les changements apportés au premier projet rédigé à Bruxelles : il lui a été répondu qu'ils avaient été faits à Madrid. Le duc choisira entre les quatre projets, qui sont plus ou moins étendus dans la grâce qu'ils accordent, selon les circonstances. Il aura soin que les trois dont il ne se sera pas servi soient gardés avec un grand secret, pour que personne ne sache qu'ils lui ont été envoyés : car, s'il se déterminait à publier le plus rigoureux, et qu'on apprit qu'il en avait de plus favorables en son pouvoir, il en rejaillirait beaucoup de haine sur lui. — Le Roi désire apprendre que les 10^e, 20^e et 100^e deniers ont été établis de manière que le commerce, qui, comme le sait le duc, est la substance des Pays-Bas, n'en souffre point.

Liasse 542.

915. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 18 novembre 1569.* Il a vu le projet d'armoiries que le duc a envoyé pour le comte de Buren. Comme, dans le principal quartier, figurent les armes de Nassau, que le prince d'Orange a perdues si justement, il a demandé à Tisnacq et à Hopperus si, d'après le droit des Pays-Bas, le comte pourrait les porter. Ayant vu leur avis et celui de Velasco (1), il a résolu de ne point permettre au comte de se servir d'armes quelconques, jusqu'à ce que le duc lui ait fait connaître son opinion à ce sujet.

Liasse 542.

916. *Lettre de Philippe de Lannoy au seigneur de Montigny, écrite du*

(1) Martin de Velasco, des conseils royal de Castille, de la *cámara*, et des finances. Voy. le t. I^{er}, p. Lxi.

camp de Saint-Jean-d'Angely, près la Rochelle, le 30 novembre 1569 (1). Il a reçu, le 26 novembre, sa lettre du 1^{er} septembre, par laquelle il le prie de s'employer pour la manifestation de son innocence. Il le ferait bien volontiers, selon Dieu et la raison; mais son office de lieutenant général de l'armée (2) envoyée, depuis dix mois, au secours du roi de France, lui en ôte le moyen. Au surplus, par ce qu'il a pu connaître des charges portées contre le seigneur de Montigny, « qui sont la plupart pour avoir dit et non pas pour fait, » il espère que le Roi et la justice y auront égard, « prenant considération que » les hommes ne sont exempts de passion, et que la coutume des bonnes chières » de Flandre lasche quelquefois la bride à la langue : ce qui partant n'est punissable à l'extrême. » (*Franç.*)

Liasse 533.

917. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 11 décembre 1569.* Il avait écrit à l'Empereur, au nom du Roi, afin que S. M. I. fit savoir à tous les princes de l'union de Landsberg qui allaient s'assembler à Munich, et particulièrement au duc de Bavière, la satisfaction qu'il aurait de voir les Pays-Bas compris dans la ligue qui se négocie. — Il envoie au Roi la réponse de l'Empereur (3), laquelle l'a scandalisé et l'a mis en colère à un point qu'il ne peut exprimer.

Liasse 541.

918. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 11 décembre 1569.* Dès le premier moment que la reine (d'Angleterre) fit ces saisies, on reconnut en elle et en ses conseillers peu de disposition à restituer les biens arrêtés; auparavant, elle avait déjà montré un mauvais vouloir pour les affaires du Roi,

(1) Philippe de Lannoy, chevalier, seigneur de Beauvoir, le même qui, à Austruweel, le 14 mars 1567, avait taillé en pièces les confédérés, commandés par Jacques de Marnix, seigneur de Toulouse. (Voy. le tome I^{er}, p. 521-522.)

(2) Cette armée avait pour chef le comte Pierre-Ernest de Mansfelt.

(3) La réponse de l'Empereur à l'ambassadeur Chantonay est du 27 novembre 1569. Il s'excuse sur les bruits, qui courent, d'une confédération entre le Roi et le pape, et qui excitent de grandes défiances parmi les princes de l'Empire, notamment parmi ceux de la confession d'Augsbourg; sur ce que l'assemblée qui doit se tenir à Munich n'a pas lieu de son consentement et approbation; sur ce que plusieurs des princes qu'y a convoqués le duc de Bavière se montrent peu disposés à s'y rendre. Il croit, par ces motifs, que la question de comprendre les Pays-Bas dans la ligue doit être ajournée jusqu'à une diète générale de l'Empire.